

DELIBERATION N° 2006/09-16 - CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (GARDIENNAGE DES BATIMENTS)

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité d'assurer la surveillance, l'entretien et le bon fonctionnement des installations sportives et de loisirs de la Commune, durant les week-ends et pour assurer la continuité du travail pendant les congés ou les maladies, et surtout depuis le changement de fonctions de Monsieur Jean-Marc BOILEAU.

Elle propose de recruter un agent sous Contrat d'Accompagnement à l'emploi (C.A.E.) à temps complet (35 heures), pour une période de 12 mois renouvelable une fois, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en donnant son accord pour la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, à temps complet (35 heures), pour une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 1^{er} octobre 2006.
- d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser ce recrutement,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2006.